

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 31 janvier 2025 a approuvé le projet de lotissement de la société MANOTTI S.à.r.l., présenté par le bureau GEOLUX 3.14 S.A., concernant la parcelle de terrain sise à 7, rue de la Forêt à Bergem, inscrite au cadastre de la commune de Mondercange, section E de Bergem, sous le numéro cadastral 370/3668 d'une contenance d'environ 6a15ca.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service «aménagement communal» conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 4 février 2025

pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jeannot Fürpass  
bourgmestre



Nadine Braconnier  
secrétaire